

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 février 2008
(convocation du 11 février 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Février Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DENON-BIROT Marie-Nelly, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues (à cpter de 11 h 10)
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 9 h 50)
M. BELIN Bernard à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 9 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. CASTEX Régis
M. BELLOC Alain à M. CASTEL Lucien
M. BENOIT J. Jacques à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 00)
Mme. BRUNET Françoise à M. BANAYAN Alexis
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. JUNCA Bernard
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
M. PETIT Alain à Mme. DARCHE Michelle
M. POIGNONEC Michel à M. SOUBIRAN Claude
M. PONS Henri à M. SIMON Patrick
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. TAVART Jean-Michel à M. BAUDRY Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. MERCHERZ Jean

EXCUSE :

M. CANIVENC

LA SÉANCE EST OUVERTE

Participation communautaire complémentaire aux conventions ANRU de renouvellement urbain en vue des avenants à signer pour les sites de Bassens-Le Bousquet, Cenon-8 mai 45 et Lormont-Carriet - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'intervention nouvelle de l'ANRU en 2003 a modifié notablement les projets urbains rive droite. Après une première délibération cadre sur le GPV (18 octobre 2002), les communes de Bassens, Cenon et Lormont ont signé leur convention de renouvellement urbain le 28 avril 2005, pour leurs quartiers prioritaires du Bousquet, du 8 mai 1945 et de Carriet. Ainsi, la CUB est partenaire des projets ANRU depuis 2005. A cet effet, les communes bénéficiaires de l'ANRU ont fait l'objet d'un conventionnement cadre qui, à l'origine, comprenait les partenaires suivants : l'ANRU, les communes concernées, le Conseil Général, le Conseil Régional, la CUB et le FEDER.

La CUB intervenait essentiellement sur ses compétences et accompagnait ainsi :

- la surcharge foncière liée aux démolitions reconstructions,
- la démolition,
- l'aménagement et l'accompagnement des sites à travers la voirie.

Conformément au règlement de l'ANRU, les signataires de ces conventions avaient convenu de faire un point d'étape, dans les deuxième et quatrième années et en fin de mise en œuvre de la présente convention, sur l'évolution du projet et ses conditions de financement.

A ce titre, les conclusions de ces points d'étape ainsi que les conclusions tirées de l'analyse du non respect de certains engagements pourraient ensuite donner lieu à un avenant. « Toute évolution dans la consistance d'une opération jugée importante par l'une des parties signataires de la convention (...) doit faire l'objet d'un avenant ». Egalement, la nécessité d'un avenant, en cas de changement du plan de financement d'une opération lié à la modification de la participation financière d'un des signataires de la présente convention, autre que celle de l'Agence, était laissée à l'initiative du maître d'ouvrage concerné et de ses financeurs.

De ce fait, ces trois opérations ANRU de renouvellement urbain doivent bénéficier d'avenants à leurs conventions initiales. L'objet de ce rapport est de se prononcer sur l'engagement technique et financier de la CUB à travers les prochains avenants, à signer rapidement en 2008 par les partenaires, afin de garantir la bonne marche des projets, tous en cours de réalisation.

Sur le plan financier, les conventions signées le 28 avril 2005 avaient prévu dans leur maquette des financements des fonds européens qui étaient principalement destinés à compléter le financement des actions d'aménagement des espaces publics, ainsi que des équipements de superstructure. En conséquence, le désengagement des fonds FEDER Aquitaine, intervenu après la signature des conventions, a conduit les collectivités locales à de nouvelles négociations au cours de l'année 2006. Pour assurer la qualité globale des projets et les mener à leur terme, il apparaît souhaitable que la Région, le Département, la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi que les communes accroissent leur participation.

De même, certains projets n'avaient pas été bien calibrés d'un point de vue technique au départ, ce qui impliquerait des efforts complémentaires (cf. Bassens, rue Paul Bert). Enfin, la CUB a parallèlement introduit deux nouveaux dispositifs applicables à ces projets, au travers de participations exceptionnelles aux travaux sur les écoles communales liés au projet urbain, et sur le branchement des nouvelles constructions aux réseaux de chaleur secondaires.

En conséquence, à partir de la demande initiale de l'ANRU d'un engagement financier supérieur des collectivités locales, il est attendu de la CUB :

- une prise en charge supérieure des surcharges foncières,
- une contribution au déficit des opérations induit par le désengagement du fonds européen FEDER,
- une contribution à la réévaluation des équipements scolaires de quartier rendue nécessaire par les projets urbains
- une implication dans le développement des réseaux de chaleur primaires et secondaires.

Le reste des négociations tient au simple ajustement des coûts de marché, suite aux opérations réalisées.

Enfin, un engagement des partenaires est pris que s'il y a évolutions financières futures elles devront se faire à l'avenir à « **enveloppe constante** », et ce quels que soient les surcoûts induits par la mise en oeuvre des opérations.

Sur le plan technique, des évolutions liées à l'aménagement urbain des sites sont en outre intervenues en cours de projet, ainsi que l'actualisation de certains coûts prévisionnels. Ces évolutions sont détaillées site par site.

1. Bassens le Bousquet

La signature de la convention multi partenariale numéro 19 de l'opération de rénovation urbaine « Bassens le Bousquet » est intervenue le 28 avril 2005.

1.1 Les actions d'accompagnement

L'augmentation attendue de la participation communautaire aux actions d'accompagnement tient essentiellement à deux actions, l'aménagement de l'avenue de Lattre de Tassigny et la rue du Maréchal Joffre, en partie compensée par des baisses de coûts de réalisation d'autres actions.

Elles augmentent globalement de 373.926 € (312.647 € HT), comme l'indique le tableau ci-après, comparatif entre la situation de la convention et celle des nouveaux engagements communautaires.

L'augmentation de la participation communautaire serait compensée par une somme de 240.000 € issue des arbitrages financiers CUB / ANRU intervenus en avril 2006 ainsi qu'un report du reliquat de la participation à la démolition non totalement consommée par Aquitanis.

Comme indiqué précédemment, certaines opérations ont connu des interventions supplémentaires. Notamment, le projet du groupe élémentaire François Villon a demandé un aménagement de voiries complémentaire permettant entre autres d'améliorer le fonctionnement du centre bourg. Le coût de cet aménagement (rue Paul Bert) est arrêté à 453.000 € et serait financé sur fonds CUB de la manière suivante :

- 341.000 € sur fonds conjoncturels de sécurité et de solidarité,
- 112.000 € provenant de la réaffectation du solde de participation à la démolition.

La participation de l'ANRU augmente légèrement, de 27.343 €.

1.2- Les autres participations

Elles seraient globalement en augmentation pour la CUB **de 747.079 €**, déficit FEDER inclus, malgré la baisse de certaines opérations réalisées à ce jour.

1.2.1- La surcharge foncière

Il y a baisse de la surcharge foncière de 132.470 € à 51.687 €.

1.2.2- La participation à la démolition

L'opération de démolition (sur 200 logements) est aujourd'hui achevée et a permis de réduire la contribution communautaire de 287.654 €.

L'engagement initial de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'élevait à 959.334 €.

Les coûts avaient été estimés en 2002 sur la base des précédents appels d'offre en matière de démolition qui subissaient une hausse du fait des nouvelles normes de désamiantage et du tri sélectif. Cependant la présence d'amiante s'est révélée plus faible. Le coût réel a été de 671.680 €.

Le reliquat résultant de la différence entre le montant prévisionnel des travaux et les dépenses effectives, soit 287.654 €, serait entièrement réaffecté à l'opération.

1.2.3- Les fonds de concours pour les écoles

Conformément à la délibération communautaire du 26 juillet 2006, la CUB est susceptible de verser deux fonds de concours pour la restructuration du groupe élémentaire François Villon et de l'école maternelle du Bousquet, à hauteur de 20 % du programme correspondant et dans la limite de 400.000 € par groupe scolaire.

Les modalités financières d'attribution de ces fonds de concours seront précisées ultérieurement par délibération au Conseil de Communauté.

1.2.4- La prise en charge du déficit lié aux fonds FEDER

Le déficit du fonds FEDER relatif à l'opération du Bousquet, pris en charge par la CUB, s'élève à 315.516 €.

1.3 Bilan global

L'engagement complémentaire à la convention porterait sur le coût total pour la CUB de l'opération Bassens Le Bousquet **de 3.151.475 € TTC** (959.334+1.907.211+284.930) à **3.956.964 € TTC** (671.680+2.281.137+1.004.147), **soit une augmentation de 805.489 €**

Bassens le Bousquet	Montant convention TTC	Montant HT	participation ANRU	Montant avenant TTC	Montant HT	Participation ANRU
Participation à la démolition		959 334 €			671 680 €	

Actions d'accompagnement	1 907 211 €	1 594 658 €	315 516 €	2 281 137 €	1 907 305 €	342 859 €
Études	159 068 €	133 000 €		119 937 €	100 282 €	
Acquisition terrain	220 000 €	183 946 €		220 000 €	183 946 €	

Parking Richet	234 000 €	195 652 €	45 000 €	219 200 €	183 278 €	36 656 €
Av de Lattre de Tassigny	250 623 €	209 551 €	52 388 €	572 200 €	478 428 €	95 686 €
Rue Maréchal Juin	125 807 €	105 190 €	26 298 €	100 300 €	83 863 €	18 450 €
Rue du Bousquet	151 931 €	127 033 €	31 758 €	117 800 €	98 495 €	20 684 €
Rue Maréchal Joffre/Verne	765 782 €	640 286 €	160 072 €	931 700 €	779 013 €	171 383 €

Pour mémoire, sur financement exceptionnel :	
rue Paul Bert (coût total)	112 000 €

Participations		284 930 €			1 004 147 €	
Surcharge foncière		132 470 €			51 687 €	
Fond de concours gymnase		152 460 €			152 460 €	
Fond de concours écoles					800 000 €	

2- Lormont Carriet

La signature de la convention multi partenariale numéro 26 de l'opération de rénovation urbaine « Lormont - Carriet » est intervenue le 28 avril 2005.

Les ajustements envisagés pour l'avenant « Carriet » prennent en compte les augmentations de coût de certaines réalisations ainsi que des ajustements d'échéanciers. De même, des financements complémentaires de la CUB, du Conseil Régional d'Aquitaine seraient introduits, afin de compenser les recettes du FEDER qui n'ont pu être satisfaites.

2.1- Les actions d'accompagnement

La précision des programmes de voirie, à partir des études préliminaires, a entraîné des modifications de coût et des ajustements de programme, avec pour conséquence un engagement supérieur attendu de la part de la CUB. Les surfaces de voirie ont été agrandies, les linéaires sont plus importants et les aspects qualitatifs ont été revus.

Le coût des actions d'accompagnement augmenterait globalement de 1.000.005 € TTC (835.723 € HT), passant de 3.234.984 € TTC à 4.234.989 € TTC, comme l'indique le tableau financier joint.

L'ensemble du coût des voiries est actualisé, notamment les rues Henri de Sourdis et Nicolas Beaujon, globalement à la hausse, malgré des financements à la baisse pour certaines opérations réalisées à ce jour. La rue Louis Beydts serait réalisée dans son intégralité.

Le parvis des écoles et la salle de quartier sont passés sous maîtrise d'ouvrage communale (Lormont).

La participation de l'ANRU passe de 676.209 € à 907.772 €, soit une augmentation de 231.563 €.

2.2- Les autres participations

Elles augmentent globalement de 2.053.433 €.

2.2.1- La surcharge foncière

Une enveloppe financière complémentaire de 212.000 € est prévue pour les programmes à financer.

2.2.2- Le passage sous voie ferrée

Le coût total de l'ouvrage est de 1.607.989 € TTC. La CUB assure le portage de l'action mais sous-traite les travaux de réalisation de l'ouvrage.

La participation communautaire passerait de 310 000 € HT à 1.344.472 € HT, soit une augmentation de 1.034.472 € HT (1.237.228 € TTC).

Ces crédits, destinés au passage sous voie, sont des crédits supplémentaires.

La participation de l'ANRU s'élève à 336.118 € HT pour cette seule opération, en augmentation de 181.118 €.

2.2.3- Les fonds de concours pour les pôles éducatifs.

Par délibération communautaire en date du 21 juillet 2006, la CUB a décidé d'octroyer des fonds de concours pour les groupes scolaires liés aux grands projets de renouvellement urbain.

A ce titre, l'opération de Carriet est susceptible de bénéficier de deux fonds de concours, à hauteur de 20 % du programme correspondant et dans la limite d'un plafond de 400.000 € pour le pôle éducatif du bas Carriet et pour le pôle éducatif du haut Carriet.

Les modalités financières d'attribution de ces fonds de concours seront précisées ultérieurement par délibération au Conseil de Communauté.

2.2.4- Le déficit lié au FEDER

Il est pris en charge par la CUB à hauteur de 676 209 €.

2.3 Bilan global

L'engagement communautaire complémentaire à la convention porterait le coût total pour la CUB de l'opération Lormont Carriet de 4.574.984 € TTC (770.000 + 3.234.984 + 570.000) à 7.628.422 € TTC (7564.524 + 4.234.989+2.628.909), soit une augmentation de 3.053.438 €.

Les recettes ANRU attendues par la Communauté Urbaine s'élèvent à 1 243 890 €, soit une augmentation de 412 681 €

Lormont Carriet	Montant convention TTC	Montant HT	participation ANRU	Avenant TTC	Avenant HT	participation ANRU
Participation à la démolition		770 000 €			764 524 €	

Actions d'accompagnement	3 234 984 €	2 704 736 €	676 209 €	4 234 989 €	3 540 459 €	907 772 €
Rue des Primevères	184 644 €	154 385 €	38 596 €	276000 €	230 769 €	57 692 €
Parvis école / salle quartier	243 171 €	203 220 €	50 830 €			
Rue du fleuve	202 740 €	169 515 €	42 379 €	378 999€	316 889 €	79 222 €
Rue des acacias	364 116 €	304 445 €	76 111 €	376 000 €	314 381 €	78 595 €
Rue H de Sourdis	158 183 €	132 260 €	33 065 €	718 200 €	600 000 €	150 000 €
Rue N Beaujon	273 053 €	228 305 €	57 076 €	370 000€	309 365 €	100 000 €
Rue Beydts séqu 1	265 536 €	222 020 €	55 505 €	546043 €	456 558 €	114 139 €
Rue Beydts séqu 2				394 907 €	330 190 €	82 547 €
Rue J Thibault	482 885 €	403 750 €	100 938 €	145 420 €	121 632 €	30 408 €
Mail Saint Esprit	175 160 €	146 455 €	36 614 €	143872 €	120 294 €	30 074 €
Parvis Mireport	526 696 €	440 381 €	110 095 €	526696 €	440 381 €	110 095 €
Lien traversant	358 800 €	300 000 €	75 000 €	358 800 €	300 000 €	75 000 €

Participations		570 000 €	155 000 €	2 628 909 €	2 365 392 €	336 118 €
Surcharge foncière					212 000 €	
protections phoniques		260 000 €			260 000 €	
passage sous voie ferrée		310 000 €	155 000 €	1 607 989 €	1 344 472 €	336 118 €
Fond de concours écoles					548 920 €	

3- Cenon 8 mai 1945

La signature de la convention multi partenariale de l'opération de rénovation urbaine « Cenon 8 mai 1945 » est intervenue le 28 avril 2005.

Les ajustements de l'avenant « 8 mai 1945 » doivent prendre en compte les augmentations de coût de certaines réalisations. De même, des financements complémentaires de la CUB et du Conseil Régional d'Aquitaine sont proposés pour compenser les recettes du FEDER qui n'ont pu être satisfaites.

3.1- Les actions d'accompagnement

Les arbitrages financiers de mai 2006 conduiraient à une augmentation de la participation communautaire aux actions d'accompagnement de 430.711 € TTC, qui passerait de 3.139.871 € TTC à 3.570.582 € TTC.

La forte augmentation du coût d'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945, suite aux études opérationnelles et aux marchés, serait partiellement compensée par des opérations secondaires en diminution, notamment l'opération liée à la Place Clémenceau.

Pour mémoire sur l'opération de Cenon 8 mai 1945, les travaux concomitants s'élèvent à 1.853.602 € TTC.

3.2- Les autres participations

Les diverses participations communautaires à l'opération de Cenon 8 mai 1945 s'élèveraient à 2.081.255 €, en augmentation de 537.420 €, malgré la baisse de la participation à la démolition, suite aux opérations effectuées, et celle de la surcharge foncière. Les participations pour l'enfouissement de la ligne à haute tension (918.478 €) et pour la ZAC Pont rouge (258.175 €) restent par ailleurs inchangées.

3.2.1- Le réseau de chaleur

La CUB prendrait en charge le raccordement de 124 logements, à hauteur de 609.960 € pour le réseau primaire, de maîtrise d'ouvrage communautaire, et de 93.850 € pour le réseau secondaire de maîtrise d'ouvrage « bailleur social », soit une participation supplémentaire totale de 708.810 €.

3.2.2- Le déficit lié au FEDER

L'absorption du déficit lié au FEDER s'élèverait, pour la CUB, à 626.629 €.

3.3- Bilan global

L'engagement complémentaire à la convention porterait le coût total pour la CUB de l'opération Cenon 8 mai 1945 de 6.481.284 € TTC (1.797.578 + 3.139.871 + 1.543.835) à 7.299.415 € TTC (1.647.578 + 3.570.582 +, soit une augmentation de 818.131 €.

Pour mémoire, une participation supplémentaire de la CUB aux travaux d'aménagement liés au pôle culturel a été délibérée précédemment. Elle s'élève à 450.000 € HT.

Les recettes ANRU attendues par la Communauté Urbaine s'élèvent à 822.861 €, soit une augmentation de 196.232 €.

Cenon 8 mai 45	Montant convention TTC	Montant HT	participation ANRU	Avenant TTC	Montant HT	participation ANRU
Participation à la démolition		1 797 578 €			1 647 578 €	
Démolition grand pavois		1 203 695 €			1 053 695 €	
Démolition A Gide		593 883 €			593 883 €	

Actions d'accompagnement	3 139 871 €	2 625 309 €	626 629 €	3 570 582 €	2 985 436 €	746 361 €
Av du 8 mai 45	969 400 €	810 535 €	202 634 €	1 979 219 €	1 654 865 €	413 716 €
Chemin d'artigues	49 885 €	41 710 €	10 428 €	50 000 €	41 806 €	10 452 €
Rue Matisse	114 097 €	95 399 €	23 850 €	119 999 €	100 334 €	25 084 €
Rues Corot Rubens	119 552 €	99 960 €	24 990 €	219 000 €	183 110 €	45 778 €
Parvis Ecole Van Gogh	127 500 €	106 605 €	26 651 €	184 000 €	153 846 €	38 162 €
Parvis Ecole C Perrault	186 977 €	156 335 €	39 084 €	97 000 €	81 104 €	20 26 €
Parvis Anatole France	110 500 €	92 391 €	23 098 €	175 000 €	146 321 €	36 580 €
Rue Cocteau	142 085 €	118 800 €	29 700 €	141 700 €	118 478 €	29 620 €
Place Clémenceau	1 319 875 €	1 103 574 €	275 894 €	604 664 €	505 572 €	126 393 €

Participations		1 543 835 €		2 081 255 €	1 981 295 €	
Surcharge foncière		367 182 €			200 792 €	
RTE enfouissement lignes Hautes Tensions		918 478 €			918 478 €	
ZAC pont rouge		258 175 €			258 175 €	
Réseau de chaleur réseau primaire				609 960 €	510 000 €	76 500 €
Réseau de chaleur réseau secondaire					93 850 €	

4- Engagement financier des partenaires

De source DDE (données financières en € HT et déduction faite des recettes ANRU attendues), les engagements financiers complémentaires des autres partenaires locaux traduisent leur pleine implication dans l'effort général.

Ainsi, en compensation du déficit lié au FEDER (- 84% par rapport aux conventions 2005), d'une part, et au regard de l'évolution technique des projets urbains à ce jour (février 2008), l'effort financier des partenaires locaux est de 21% pour les villes et celui du Conseil général et du Conseil régional d'Aquitaine, de 35% à eux deux.

En revanche l'engagement financier de l'ANRU est quasi stable (+ 1%).

Par comparaison, l'effort financier de la CUB (en € TTC) est de 33%.

Bassens Le Bousquet					
source DDE (€ HT)	Convention	Convention + Avenant CNE	Evolution	Evolution %	
Ville	2 279 961	2 851 250	571 289	63 %	25 %
Conseil général	801 140	1 587 519	786 379		98 %
Conseil régional d'Aquitaine	463 813	1 324 654	860 841		186 %
Bailleurs sociaux	10 278 932	11 169 142	890 210	9%	
FEDER	3 107 554	1 399 698	-1 707 856	-55%	
ANRU	5 669 437	5 631 726	-37 711	-1%	

source CUB (€ TTC)					
CUB	3 151 475	3 956 964	805 489	26%	

Cenon 8 mai 1945					
source DDE (€ HT)	Convention	Convention + Avenant CNE	Evolution	Evolution %	
Ville	7 442 884	7 918 584	475 700	8%	6%
Conseil général	2 547 660	2 122 842	-424 818		-17%
Conseil régional d'Aquitaine	2 000 000	2 851 755	851 755		43%
Bailleurs sociaux	51 624 238	58 885 688	7 261 450	14%	
FEDER	28 190 066	2 085 442	-26 104 624	-93%	
ANRU	23 065 701	23 990 181	924 480	4%	

source CUB (€ TTC)					
CUB	6 481 284	7 299 415	818 131	13%	13%

Lormont Carriet					
source DDE (€ HT)	Convention	Convention + Avenant CNE	Evolution	Evolution %	
Ville	2 357 800	3 833 806	1 476 006	49%	63 %
Conseil général	2 202 906	2 295 426	92 520		4 %
Conseil régional d'Aquitaine	0	646 465	646 465		
Bailleurs sociaux	40 648 661	39 913 881	-734 780	-2%	
FEDER	3 671 739	2 028 012	-1 643 727	-45%	
ANRU	17 490 965	17 116 965	-374 000	-2%	-2%

source CUB (€ TTC)					
CUB	4 574 984	7 628 422	3 053 438	67%	67%

TOTAL 3 projets ANRU	CUB (€ TTC)	Villes	CG + CRA	ANRU	FEDER
Conventions	14 207 743	12 080 645	8 015 519	46 226 103	34 969 359
Engagements financiers complémentaires	4 677 058	2 522 995	2 813 142	512 769	-29 456 207
Evolution %	33%	21%	35%	1%	-84%

5- Conclusion

Concernant ces 3 opérations ANRU de renouvellement urbain, l'**engagement complémentaire à la convention porterait le coût total pour la CUB de 14.207.743 € TTC à 18.884.801 € TTC, soit une augmentation de 4677.058 € TTC (+ 33 %)**. Ces crédits ont été prévus par anticipation dans le cadre du PPI 2008/2012.

Ces engagements financiers sont la base des trois avenants à signer en 2008 entre les partenaires.

Les recettes ANRU supplémentaires attendues par la Communauté urbaine de Bordeaux s'élèvent globalement à 636.256 €, passant d'une recette attendue de 1.773.354 € à 2.409.610 €.

De façon générale, l'**engagement financier supplémentaire tient essentiellement aux partenaires locaux**, CUB, Villes, Conseil général et Conseil régional d'Aquitaine, alors que l'ANRU conserve quasiment son engagement initial.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les engagements complémentaires de la CUB pour les trois opérations de Bassens-Le Bousquet, Cenon-8 mai 45 et Lormont-Carriet,
- **APPROUVER** l'imputation des dépenses correspondant aux actions d'accompagnement, au compte N°2315-23-8220-CRB D630,
- **APPROUVER** l'imputation des dépenses correspondant au volet scolaire, au compte N° 204-20414-72-CRB D630,
- **APPROUVER** l'imputation des dépenses correspondant à la participation au réseau de chaleur secondaire, au compte N°204-2042-72-CRB D630,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions ANRU de renouvellement urbain de Bassens-Le Bousquet, Cenon-8 mai 45 et Lormont-Carriet, en conformité à ses engagements communautaires.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 février 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 MARS 2008

PUBLIÉ LE : 7 MARS 2008

M. JEAN TOUZEAU

